

# INFO CORONAVIRUS

30 AOÛT 2021 - N°94

## LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE (SANITAIRE)

Les mesures sanitaires spécifiques RH mises en œuvre depuis l'automne dernier, arrivent à leur terme le 1<sup>er</sup> septembre, comme cela avait été annoncé avant l'été.

C'est donc la fin du télétravail ou du travail à domicile "intensif", des horaires décalés, ...

Mais on continue à porter le masque, à respecter les gestes barrière, à être vigilant·e·s lors des temps de pause, à désinfecter notre environnement de travail, surtout quand on le partage.



### 1. Ce qui change au 1<sup>er</sup> septembre

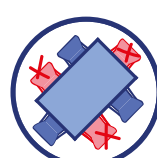
- le dé plafonnement des jours de télétravail prend fin : seuls les agent·e·s qui ont une convention depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 peuvent poursuivre l'aventure selon les principes validés en septembre dernier. Il n'est plus possible de faire des demi-journées de télétravail. (pour information, les demandes pour 2022 s'effectueront sur [Mes démarches RH](#) en octobre et feront l'objet d'un échange lors des entretiens professionnels)
- les 15 jours de travail à distance pourront être activés, sous réserve de faire une demande sur [Mes démarches RH](#) à partir du 1<sup>er</sup> septembre, et sont utilisables d'ici le 31 décembre.
- les horaires variables décalés s'arrêtent et les plages obligatoires de travail (9h45-11h45 et 14h15-16h) s'appliquent à nouveau.
- le remisage exceptionnel de véhicules à domicile prend fin





## 2. Ce qui continue (encore et toujours)

- l'**organisation spécifique pour les roulements dans les vestiaires** qui ne peuvent garantir 8m<sup>2</sup> par agent·e : pour les collègues concerné·e·s, vos encadrant·e·s sont informé·e·s et vous transmettront les consignes.
- **les gestes barrières**, le respect de la distance physique, l'aération régulière, ...
- **la désinfection des espaces partagés** / des véhicules / des machines / des places occupées / des ordinateurs, ...
- le port du **masque chirurgical obligatoire** au travail
- **les jauges** dans les salles de réunions



## 3. Ce qui est nouveau

- **le pass sanitaire** pour les agent·e·s exerçant dans certains équipements et pour les événements et séminaires ([infoconavirus 92](#))
- **l'obligation vaccinale** pour certains collègues ([infocoronavirus 91](#))
- **la possibilité de se faire vacciner sur son temps de travail** (il y a de nombreux créneaux disponibles à la Beaujoire: sur [doctolib](#) ou sans rdv entre 16h30 et 18h30) avec une facilité horaire de 2 heures.



Bonne rentrée à **tous** et **toutes**

